



Année 2026-2027

ECOLE DIRECTE

connexion & mode de facturation

ECOLE DIRECTE est une application de communication, soyez attentifs à toute information, messages et documents qui pourraient être transmis, nous vous en remercions par avance. Pensez à activer les notifications pour être informé d'un message entrant.

Sur cet espace ECOLE DIRECTE, vous avez accès à un certain nombre d'informations de votre famille (adresse, coordonnées, situation familiale, etc) et de votre/vos enfant(s). Vous avez la possibilité **de faire vous-mêmes les mises à jour de ces données** et modifier vos coordonnées, adresse, mail, téléphone, coordonnées bancaires et **précisez votre mode de règlement**.

Nous vous remercions de vérifier ces indications pour cette nouvelle année.

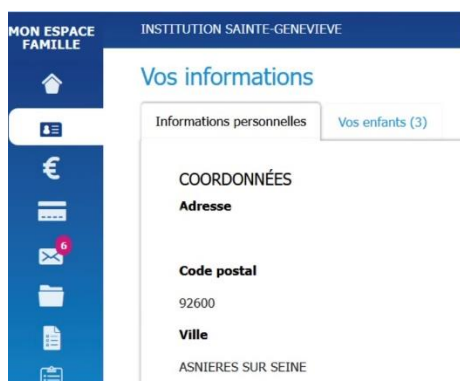
Connexion ECOLE DIRECTE :

Les nouvelles familles ont reçu leurs **code et identifiant de connexion ECOLE DIRECTE** par mail (si vous n'avez rien reçu, pensez à vérifier vos spams (et contactez Mme Aude de Kerros adekerros@sg-asnieres.com si besoin). Les familles présentes à l'Institution Sainte-Geneviève en 2025-2026, pas de changement, elles conservent les mêmes que l'année dernière.

Pour tout changement de situation administrative :

Documents juridiques, nouvelles coordonnées bancaires, etc

Contactez le service comptabilité, madame Caillaud pcaillaud@sg-asnieres.com pour transmettre les informations spécifiques à un changement.



L'onglet « Informations personnelles » vous permet de vérifier et de procéder à des modifications si nécessaire, de vos coordonnées (adresse postale, mail, tel...)

En cas de changement de situation familiale, nous vous remercions de contacter la direction du Primaire.

Mode de règlement :



le virement est enregistré par défaut, si vous souhaitez un autre mode de paiement, modifiez ce paramètre.

Au choix :

- Par prélèvement
- Par chèque (3 versements sont attendus à l'ordre de l'Institution Sainte-Geneviève)
- Par paiement en ligne par CB



Pour modifier et mettre à jour, cliquer sur :

- € Situation financière
- Mode de règlement
- Demande de modification





Année 2026-2027

Enregistrement cantine & sorties du soir

uniquement sur votre espace Ecole Directe pour le 2 septembre

Changement possible jusqu'au 20 septembre

Attention, certains smartphones ne permettent pas l'enregistrement des inscriptions, veuillez privilégier un ordinateur.

✂ Ce n'est qu'**à partir du 18 août** que vous pourrez enregistrer vos choix des jours de cantine et des horaires de sortie de votre enfant pour l'année 2026-2027

Marche à suivre pour l'enregistrement cantine & sorties du soir :

Dans le menu « Vos informations » :

L'onglet « Vos enfants » vous permet d'enregistrer :

- les horaires des sorties du soir
- l'inscription au self

Cantine :

Pour y inscrire votre enfant, il est impératif de :

- 1) sélectionner le régime **"Demi-pensionnaire"**
- 2) cocher **les jours de présence au self** ✓
- 3) penser à **valider** votre demande

Sorties du soir :

Pour enregistrer les horaires de sortie de votre choix, il est **impératif de sélectionner et cocher** ✓ **les cases**

- **Périscolaire (dont étude Alpha), sortie 18h00,**
- **Etude (surveillée) sortie 18h00**
- **Garderie (temps du goûter) sortie 17h00**
- **Sortie 16h20/30 (pensez à dérouler le menu pour cocher la sortie de 16h30)**

✂ **Pensez à valider pour enregistrer l'heure de sortie** de votre enfant

Ces indications nous permettent de bien diriger votre enfant à la pause méridienne et le soir aux horaires de sortie.

Vous pourrez procéder à des modifications jusqu'au 20 septembre inclus, par mail à madame de Kerros adekerros@sg-asnieres.com en indiquant votre changement, accompagné d'un mot dans le cahier de liaison pour mémo à l'enseignante.

En cas d'incertitude concernant les horaires de sorties et l'inscription au self avant le 20 septembre, merci de toujours compléter un coupon, à remettre par votre enfant, à l'enseignante le matin même.

- Au-delà, tout changement **durable au forfait** doit faire l'objet d'une demande écrite par mail (ci-dessus) à **en fin de trimestre** : vacances de Noël et de Pâques uniquement.
- En cas d'inscription à une activité périscolaire dont l'étude Alpha, le temps de garderie (de 16h30 à 17h00) est facturé au forfait.
- Tout au long de l'année, en cas de changement occasionnel (cantine/sortie du soir), prévenir le matin par un coupon du carnet de liaison pour l'élémentaire, et un mot dans le cahier de liaison pour les Maternelles que votre enfant donnera à son professeur.



INSTITUTION SAINTE-GENEVIEVE

École·Collège·Lycée

48 avenue de la Marne, 92600 Asnières-sur-Seine / Tél : 01 47 93 05 28

secretariat.primaire@sg-asnieres.com